

*Affaires courantes*

Le rapport traite de l'incapacité du comité de convaincre le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales de témoigner devant lui en dépit des nombreuses invitations qui lui ont été faites. Le comité demande l'appui de la Chambre pour convaincre le ministre de comparaître.

\* \* \*

**ENVIRONNEMENT**

## CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent de l'environnement.

Intitulé *De la parole aux actes*, le rapport porte sur la lutte contre les pluies acides; il a été rédigé par le Sous-comité des pluies acides et adopté par le Comité permanent de l'environnement.

Le rapport renferme onze recommandations, dont la principale demande qu'après la recherche sur les effets des polluants acides sur la santé humaine, le gouvernement fédéral présente au Parlement, par l'intermédiaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, un rapport provisoire sur ses constatations avant la fin de 1993 et un rapport définitif avant la fin de 1995.

Beaucoup a été écrit et fait au sujet des pluies acides, mais il reste encore beaucoup à faire.

C'est avec plaisir que j'ai présidé le Sous-comité des pluies acides. Je voudrais signaler l'excellent travail et la collaboration des membres du sous-comité. Nous avons trouvé notre expérience enrichissante. Une réponse du gouvernement est demandée conformément à l'article 109 du Règlement.

\* \* \*

• (1510)

[Français]

**GESTION DE LA CHAMBRE**PRÉSENTATION DU 58<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquante-huitième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

**LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail)** demande à présenter le projet de loi C-101, intitulé Loi modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

**M. le Président:** Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Danis propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LE TARIF DES DOUANES**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances)** demande à présenter le projet de loi C-102, intitulé Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe.

**M. le Président:** Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Mazankowski propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Traduction]

**LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ**

## MESURE MODIFICATIVE

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt)** demande à présenter le projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

**M. le Président:** Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée d'office.

**M. Rodriguez:** Monsieur le Président, ce projet de loi s'applique à la situation où des consommateurs ont donné un acompte sur un bien, mais où le détaillant fait faillite avant la livraison du produit en cause. Ces consommateurs devraient récupérer leur acompte. Ce projet